

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 2 mai 2017 à 19h30, à l'hôtel de ville de la Municipalité des Coteaux, au 65, Route 338, Les Coteaux.

Étaient présents : Messieurs Réjean Cauchon, Franco Caputo, Martin Chartrand et François Deschamps tous délégués municipaux.

Étaient également présents : Messieurs Claude Madore, secrétaire, Jean-François Messier, trésorier et Michel Pitre, directeur.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Franco Caputo, président, a ouvert l'assemblée à 19h43 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

17-05-1007 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 26 avril 2017, en y apportant les modifications suivantes : inverser les points 6 et 7 et ajouter les items suivants au point « correspondance »;

- Certificat de dépôt de la convention collective
- Démission d'un pompier
- Demande de congé sabbatique de M. Benoit Ranger
- Demande de congé sabbatique de M. Jean-Denis Léger

....ADOPTÉE....

17-05-1008 Approbation du procès-verbal du 4 avril 2017

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal du 4 avril 2017.

**Il est proposé par : M. François Deschamps,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2017, tel que rédigé par le secrétaire.

....ADOPTÉE....

17-05-1009 Approbation des comptes à payer

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	87 071.71 \$
Comptes payés par chèques durant le mois d'avril	0.00 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois d'avril	30 021.04 \$
Comptes à payer au 2 mai 2017	29 855.24 \$
Salaires du 26 mars au 22 avril 2017	27 195.43 \$

....ADOPTÉE....

Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 7 interventions, dont aucune entraide, pour la période du 26 mars au 22 avril 2017.

17-05-1010 Adjudication – détecteur 4 gaz – mode de paiement

Les membres du conseil prennent connaissance du résultat de l'ouverture des quatre (4) soumissions reçues pour l'achat de détecteur de gaz multiples.

Les soumissions ont été ouvertes le 26 avril 2017 à 10h00 en présence de Mesdames, Manon Besner, Mélanie Côté et Monsieur Michel Pitre.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Quatre (4) entreprises ont été invitées à présenter des soumissions pour cet équipement.

La soumission d'Acklands Grainger a été rejetée pour avoir déposé sa soumission après l'heure d'ouverture de l'appel d'offres.

Après l'étude des trois (3) soumissions reçues pour l'achat d'un détecteur de gaz multiples, la Régie intermunicipale d'incendie rejette une soumission de l'entreprise Aréo-Feu pour sa non-conformité.

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)	Coût (taxes incluses)	Conformité
L'Arsenal	2 943.00\$	3 383.71\$	Conforme
Aréo-Feu (pompe externe)	3 695.25\$	4 248.61\$	Non-conforme
Aréo-Feu (pompe intégrée)	5 208.00\$	5 987.90\$	Conforme
Acklands Grainger			Hors délais
1200 Degres			Non soumissionné

**Il est proposé par : M. François Deschamps,
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,
Et résolu à l'unanimité,**

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise L'Arsenal pour la somme de 3 383.71 \$ avec taxes incluses. La Régie absorbe la somme de 3 089.78 \$, incluant 50 % de la TVQ.

Le budget pour cette dépense est prévu dans les activités de fonctionnement au montant de 3 500.00 \$.

....ADOPTÉE....

17-05-1011 Nomination au poste – Chef aux opérations

M. Michel Pitre présente un nouvel organigramme aux membres du conseil d'administration, les changements proposés ont pour objectifs d'améliorer l'efficacité et d'assurer un suivi plus adéquat de la gestion administrative et opérationnelle du service incendie. Les modifications se résument comme suit :

- Ouvrir un (1) poste de capitaine à la formation, intervention et officier santé, sécurité au travail (OSST), rémunéré 5 heures/semaine;
- Nommer M. Marco Rioux, présentement Capitaine, intervention et OSST au poste de Chef aux opérations.

Dans les faits la personne occupant présentement le poste de capitaine sera nommée chef aux opérations ayant une rémunération de 6 heures/semaine, passera à une rémunération de 5 heures/semaine. Ce changement crée une ouverture de poste.

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

D'accepter la recommandation pour le nouvel organigramme déposé par M. Michel Pitre, directeur, et de nommer M. Marco Rioux au poste de chef aux opérations de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac St-François.

....ADOPTÉE....

17-05-1012 Affichage de poste – Capitaine à la formation, opération et OSST

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Pitre, directeur,

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : M. François Deschamps,
Et résolu à l'unanimité,**

D'afficher le poste de Capitaine à la formation, opération et Officier santé, sécurité au travail (OSST) le 3 mai 2017 avec un délai d'affichage de 15 jours.

....ADOPTÉE....

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Correspondance

Certificat dépôt de la convention collective

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confirme avoir reçu le 7 avril 2017, le certificat de dépôt de la convention collective de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François et du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lac Saint-François.

17-05-1013 Démission d'un pompier

Monsieur Michel Pitre, directeur, avise les membres de la Régie qu'il a reçu une lettre de démission d'un pompier en date du 2 mai 2017.

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,
Et résolu à l'unanimité,**

D'accepter la démission de M. Marc-André Leroux, effective au 2 mai 2017, et de lui transmettre au nom de la population des municipalités de Saint-Zotique et des Coteaux, les plus sincères remerciements pour toutes les heures consacrées au service incendie.

....ADOPTÉE....

17-05-1014 Demande de congé sabbatique – M. Benoit Ranger

Monsieur Michel Pitre, directeur, a reçu une demande pour un congé sabbatique de M. Benoit Ranger en date du 28 avril 2017.

**Il est proposé par : M. François Deschamps,
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,
Et résolu à l'unanimité,**

De refuser la demande de congé sabbatique notamment pour les raisons suivantes :

- M. Benoit Ranger réside présentement hors du territoire de la Régie;
- M. Ranger a accepté un poste de pompier à temps partiel à la ville de Coteau-du-Lac, voir les dispositions de l'article 23.13 de la convention collective;
- Libère une position de lieutenant pendant un an qui devrait être comblée de façon temporaire seulement;
- Empêche un pompier éligible d'accepter le poste de lieutenant de façon permanente ce qui freine l'implication des pompiers aux fonctions supérieures.

....ADOPTÉE....

17-05-1015 Demande de congé sabbatique – M. Jean-Denis Léger

Monsieur Michel Pitre, directeur, a reçu une demande pour un congé sabbatique de M. Jean-Denis Léger en date du 2 mai 2017.

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la demande.

CONSIDÉRANT les problèmes de hanches, de dos et de genoux de M. Léger et les absences répétées aux pratiques d'intervention;

**Il est proposé par : M. François Deschamps,
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,
Et résolu à l'unanimité,**

De refuser la demande de congé sabbatique de M. Jean-Denis Léger.

....ADOPTÉE....

Varia

Aucun sujet.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Période de questions

Un citoyen demande pourquoi dans le passé des congés sabbatiques ont été accordés sans nécessiter des raisons valables.

M. Michel Pitre, directeur, explique que dans le passé il n'y a aucune demande de congé sabbatique qui a été accordée sans avoir tout d'abord été étudiée et appuyée de raisons motivant la demande.

17-05-1016 Levée de l'assemblée ordinaire du 2 mai 2017

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 2 mai 2017 soit levée à 20 h 00.

....ADOPTÉE....

**Franco Caputo
Président**

**Claude Madore
Secrétaire**